

*CRÉER
ANIMER
HABITER*

LA SALLE NOIRE GRENOBLE

MISE À DISPOSITION D'ESPACE DE TRAVAIL
ACCOMPAGNEMENT
CONDITIONS

LES BARBARINS FOURCHUS
DEPUIS 1992



infos@barbarins.com // 04 38 12 15 43

AVANT PROPOS

Héritée d'un riche passé industriel à Grenoble, l'ancienne chocolaterie des usines Cémoi, située au 19 rue des Arts et Métiers, a connu une transformation remarquable. Après avoir hébergé successivement le Centre Dramatique National des Alpes de 1999 à 2003, puis le Théâtre de Grenoble, elle est devenue la Salle Noire, habitée depuis 2011 par le collectif Barbarins Fourchus.

Peu modifié depuis ses origines, ce grand parallélépipède noir est aujourd'hui un espace de travail unique, abrité sous une verrière occultée. Avec une capacité d'accueil maximale de 300 personnes, la salle offre des dimensions généreuses : une largeur de 12 mètres, une profondeur pouvant atteindre 24 mètres, et un grill courant à 18 mètres. Entièrement modulable grâce à l'absence de gradins fixes, elle s'adapte à diverses configurations pour recevoir le public : cabaret avec tables et chaises, parterre de chaises, ou configuration debout.

L'espace scénique, composé de praticables modulaires de 2 m x 1 m, peut atteindre une ouverture de 8 mètres pour une profondeur de 5 mètres, avec une hauteur de 60 cm. La hauteur sous grill est de 4,40 mètres, offrant des possibilités techniques intéressantes. La salle est également équipée en matériel son, lumière et vidéo, propriété de la Ville de Grenoble et de la Compagnie Barbarins Fourchus.

LE PARTAGE DE L'ESPACE

La Salle Noire, établissement municipal géré par la Compagnie Barbarins Fourchus, est un laboratoire artistique pluridisciplinaire dédié à la recherche, à l'expérimentation et à la création. Ce lieu, au travers des projets du collectif, privilégie les croisements entre disciplines, favorise les rencontres artistiques et propose des activités ouvertes au public : collaborations, ateliers, spectacles et échanges culturels.

Les Barbarins Fourchus partagent cet espace de travail, en accueillant des résidences de travail et/ou des restitutions publiques de compagnies, festivals, structures éducatives et sociales, services de la Ville de Grenoble,... à hauteur souhaitée de 100 jours par an.

Ces ouvertures, d'une durée de 1 jour à 1 semaine (qui pourra être portée exceptionnellement à 2 semaines) feront l'objet d'une convention qui précisera les obligations des deux parties (*assurances, règles de sécurité, plages horaires d'occupation et respect du voisinage, obligations sociales légales, ...*), ainsi que la capacité d'accueil public de la salle suivant la configuration choisie et les modalités financières de la mise à disposition.

VOUS DÉSIREZ EFFECTUER UNE RÉSIDENCE ARTISTIQUE OU ORGANISER UN ÉVÈNEMENT À LA SALLE NOIRE ?

MERCI DE REMPLIR AU MIEUX CE FORMULAIRE POUR SA BONNE PRISE EN COMPTE
ET NOUS RETOURNER COMPLÉTÉ PAR MAIL À L'ADRESSE :
INFOS@BARBARINS.COM

Les demandes, toutes esthétiques confondues, sont reçues tout au long de l'année et étudiées lors des réunions (6/an) du Comité de programmation du collectif constitué de :
6 artistes, 1 membre du CA, 1 régisseur d'accueil,
1 chargée d'action culturelle, 1 administrateur, 1 bénévole.

CRITÈRES DE SÉLECTION :

- ✿ faisabilité technique par rapport aux contraintes scéniques et à la capacité d'accueil de la salle
- ✿ compatibilité avec le planning d'occupation des Barbarins, de disponibilité de l'équipe des régisseurs d'accueil et le maintien de bons rapports de voisinage.
- ✿ intérêt/affinité artistique (notamment possibilité de rencontre/croisement artistique avec les artistes du collectif barbarin ou possibilité de mise en place d'actions de médiation culturelle en lien avec le territoire)
- ✿ priorité sera faite aux demandes émanant de compagnies ou structures grenobloises

MODALITÉS D'ACCUEIL :

CONDITIONS FINANCIÈRES

- ✿ **Seront demandées les participations suivantes :**
 - 20 € d'adhésion annuelle à l'association Barbarin & Fourchu
 - 50 € HT/jour d'occupation pour la participation aux frais d'assurance, d'entretien du matériel technique, frais administratifs,
 - Cette participation sera portée à 100 €HT/jour pour les jours donnant lieu à une ouverture publique ou en cas d'utilisation du projecteur vidéo de la salle.
 - la prise en charge d'un régisseur d'accueil facturé au service de 4 heures 112 € HT. Avec un service minimum pour une mise à disposition sans accueil public et de deux services supplémentaires minimum si accueil public.
 - une indemnité de frais de repas d'un montant de 7,50 €/repas pourra être facturée pour le ou les régisseurs d'accueil en cas de présence aux horaires habituels de repas si rien n'est prévu par l'organisateur pour leur restauration.
 - Les besoins seront définis avec un des régisseurs de la salle préalablement à la signature de la convention de mise à disposition. Un devis sera établi, une fois l'ensemble des besoins précisés
 - la prise en charge d'un agent de sécurité incendie SSIAP 1, en cas d'accueil public, facturé 25 € HT/heure avec un minimum de 4 heures
- ✿ L'adhésion sera demandée préalablement à l'arrivée de la compagnie accueillie, le forfait journalier et la mise à disposition de personnel technique (régie d'accueil) et de sécurité incendie seront facturés à l'issue de la résidence (TVA en plus 20%)
- ✿ un chèque de caution d'un montant de 500 € sera demandé à l'arrivée de l'équipe accueillie qui sera restitué à son départ si aucun manque ou dégradation n'est constaté.

PRÉPARATION ET ORGANISATION DE VOTRE VENUE :

- ✿ **État des lieux** : Un état des lieux sera dressé contradictoirement à l'arrivée et au départ de la cie accueillie. Toute modification de la configuration de la salle ou des équipements techniques doit être validée par le régisseur d'accueil.
- ✿ **Équipements** : Si des équipements spécifiques sont nécessaires (hors ceux mis à disposition à la salle Noire), l'utilisateur prend en charge leur location, achat, transport, assurance, installation et enlèvement.
- ✿ **Buvette** : - En cas de vente de boissons ou restauration, une demande d'autorisation doit être adressée à la mairie de Grenoble au moins 15 jours avant l'événement ([Lien pour la demande](#)).
- Merci de prévoir d'apporter des gobelets éco-responsables en quantité suffisante pour le service des boissons.
- ✿ **Stationnement** : Possibilité d'accès au parking Cémoi pour le déchargement/rechargement de matériel, mais le stationnement y est interdit.
- ✿ **Horaires à respecter si ouverture publique** : Coupure du son à 22h00, sortie du public à 23h00, au plus tard.
- ✿ **Loges/espace de restauration** : il est possible d'occuper un espace contigu, à la Salle Blanche (locaux accolés à la Salle Noire), géré par le Collectif Mann'arte, en fonction de la disponibilité de ce lieu mutualisé.

CLAUSES SPÉCIFIQUES :

- ✿ L'entrée et la sortie doivent se faire uniquement en semaine (pas d'accueil ni de départ le weekend, sauf exception), entre 9h30 et 18h.
- ✿ Clés : Un jeu de clés pourra être remis à l'utilisateur lors de l'état des lieux d'entrée. Toute perte ou vol entraîne des frais de remplacement des serrures.

CLAUSES D'ANNULATION :

- ✿ La **durée maximale d'occupation est d'une semaine** (15 jours exceptionnellement).
- ✿ Toute annulation ou modification doit être communiquée au minimum **trois semaines à l'avance**. Des frais d'annulation pourront être facturés.
- ✿ En signant la convention de mise à disposition, le demandeur accepte l'ensemble des termes et conditions liés à l'utilisation de la Salle Noire.

ACCOMPAGNEMENT :

- ✿ A la demande de la compagnie accueillie et dans les limites de sa disponibilité, l'équipe des Barbarins Fourchus pourra répondre aux questions d'ordre administratif ou technique.

OBLIGATIONS ET RESPONSABILITÉS :

- ☀ **Assurances** : Une assurance responsabilité civile couvrant les dommages matériels et corporels est obligatoire.
 - ☀ **Dégâts** : Les éventuels dommages constatés aux équipements ou infrastructures seront facturés à l'utilisateur
 - ☀ **Nettoyage** : L'utilisateur est responsable du nettoyage de tous les espaces utilisés. En cas de non-respect, le ménage sera facturé.
 - ☀ **Sécurité** : Respect des réglementations sur la sécurité incendie, la sûreté des biens et personnes, ainsi que des conditions de travail et d'hygiène.
 - ☀ **Respect de la législation sociale** : la Compagnie ou structure accueillie devra être titulaire des habilitations et licences d'entrepreneur de spectacle nécessaires, et employer son personnel attaché à la résidence. À défaut, elle devra produire une attestation sur l'honneur certifiant que les intervenants ne perçoivent aucun salaire et qu'elle organise moins de 6 manifestations par an.
 - ☀ **Respect du voisinage** : limitez les nuisances sonores et les regroupements extérieurs. Les portes doivent impérativement rester fermées pendant les répétitions et représentations.
 - ☀ **Sobriété énergétique** : merci de respecter les consignes de comportement éco-responsable qui vous seront communiquées.
 - ☀ **Sécurité incendie** : la structure accueillie devra veiller au bon respect des consignes de sécurité spécifiées dans la convention de mise à disposition
 - ☀ **Utilisation des équipements techniques** : si des équipements son et lumière sont utilisés ou si la configuration de la salle est modifiée, l'utilisateur devra impérativement étudier cette possibilité avec un régisseur de l'équipe des Barbarins.

 - ☀ **POUR TOUT ÉVÉNEMENT OUVERT AU PUBLIC :**
 - La Compagnie accueillie sera responsable de la mise en place et de la gestion de sa billetterie.
 - La présence d'un régisseur d'accueil est obligatoire ainsi que celle d'un agent de sécurité incendie (SSIAP 1) et seront facturées.
 - L'organisateur doit s'acquitter des droits SACD/SACEM et de la taxe sur les spectacles (CNM ou ASTP) en cas d'assujettissement.

 - ☀ **Communication :**
 - La Compagnie accueillie sera responsable de sa communication. Elle pourra être relayée par la salle.
- **Pour un relai** : veuillez nous faire parvenir, au maximum 3 semaines avant votre ouverture au public, les éléments suivants : un résumé (500 caractères maximum), un dossier de présentation, un ou deux visuels de bonne qualité (libres de droits ou avec crédits précisés), ainsi que tous liens ou contenus utiles (vidéo, site, réseaux sociaux, billetterie, etc.).
Ce kit doit être envoyé à l'adresse suivante : **communication@barbarins.com**.
Tout envoi incomplet ou transmis hors délai ne pourra garantir un relai optimal sur nos supports.
- Tous les supports de communication de la Compagnie accueillie liés au projet doivent inclure la mention : « **Accueilli(e) à la Salle Noire par les Barbarins Fourchus** ».
 - La Compagnie accueillie communiquera à la demande des Barbarins Fourchus des photos ou vidéos libres de droits réalisées durant la résidence pour promouvoir la résidence ou l'activité de la salle.

1 * COORDONNÉES

Nom de la Structure	
Statut Juridique	
Mail	
Téléphone	
Adresse	
N° de Siret	
Code Naf	
Licence(s)	
N°TVA intracommunautaire	
Représenté par : et sa fonction :	
Contact Artistique	
Contact Technique	

2 * TYPE D'EVENEMENT

<p>Votre projet de résidence (contenu, partenaires, calendrier prévisionnel)</p>	
<p>Présentation de la Compagnie</p>	
<p>Présentation du Projet</p>	

Calendrier souhaité	
<p>Période / nombre de jours d'occupation :</p>	
<p>Jour et heure d'arrivée :</p>	
<p>Jour et heure de départ :</p>	
<p>Horaires de travail prévus :</p>	
<p><u>SI</u> sortie de résidence pour les pros ? date(s) + horaires :</p>	
<p><u>SI</u> ouverture(s) au public : date(s) + horaires :</p>	

3 * BESOINS TECHNIQUES

Les différents besoins techniques (personnel et matériel) sont à préciser en fonction du type d'accueil souhaité.

Merci de nous communiquer votre fiche technique ou, à minima, une liste du matériel nécessaire (son, lumière, vidéo, projection...).

Une fiche technique de la Salle Noire est jointe à ce dossier.

Merci de préciser le type d'accueil technique souhaité

Les coûts notés sont indicatifs : ils seront à préciser.

*** 1 - Résidence sans utilisation du matériel technique son et lumière de la salle :**

Utilisation de l'espace scénique avec l'éclairage de service de la salle.

*** 2- Résidence conditions scène :**

Utilisation du matériel son et/ou lumière de la salle avec ou sans ouverture publique.

► **NB :** La présence d'un régisseur d'accueil des Barbarins et celle d'un SSIAP 1 est à la charge de la structure accueillie lors des ouvertures publiques.

Besoins en Personnel	
Type de résidence demandée	1 ou 2
Régie d'accueil	Spécialisation Son Spécialisation Lux Son + Lux
Ouverture publique	OUI / NON
L'équipe artistique sera accompagnée par ses régisseur.euse son et/ou lumière	OUI / NON
Régie représentation : L'équipe artistique aurait besoin d'un régisseur son et/ou lumière de la salle pour la représentation (service(s) supplémentaire(s) à prévoir)	OUI / NON

Coût de mise à disposition de personnel	
Régisseur d'accueil	SSIAP 1
112 € HT le service de 4 heures	25 € HT de l'heure (4 heures min)

* AFIN DE PRÉPARER AU MIEUX VOS BESOINS POUR LES OUVERTURES PUBLIQUES

Type de configuration	Besoins spécifiques
<p>Rangées de chaises jauge 140 pers. maximum</p> <p>Cabaret (petites tables et chaises)jauge 130 pers. maximum</p> <p>Public debout jauge à 278 pers.maximum</p> <p>Autre / préciser :</p>	<p>Petites tables</p> <p>Utilisation de la buvette</p> <p>Frigos</p> <p>Autre (buffet...) / préciser :</p>
	<p>▶ Nous ne fournissons pas d'écocup.</p>

* POUR LES RÉSIDENCES ET POUR LES OUVERTURES PUBLIQUES

Ménage
<p>Effectué par la structure accueillie au moment de son départ de la Salle Noire</p> <p>Facturé à la structure accueillie (100€)</p>

Informations complémentaires

4 * ANNEXES

* FICHE TECHNIQUE DE LA SALLE NOIRE

JAUGES SPECTATEURS :

- Concert (debout) = 278 places maximum
- Cabaret (tables + chaises) = 130 places maximum
- Assis = 140 places maximum

DIMENSIONS SALLE :

Largeur 12m10 (11m50 entre poteaux), profondeur 24m au plus grand.

Accès décors à niveau, directement dans la salle depuis l'extérieur portes doubles (largeur 1m75, hauteur 2m).

► *À noter : la salle ne possède d'accès direct scène/loges. Celles-ci se trouvent dans le bâtiment adjacent la « Salle Blanche », elles comportent WC et douche et son accès se fait via l'extérieur.*

Technique :

Hauteur sous structure : 5m (hauteur limitée à 4m75 sous les poutres béton (cf plan en annexe)

La salle comporte un gril fixe (surface de 10m50 par 18m) composé d'une perche tous les 50cm environ (cf plan en annexe).

Accès en hauteur : une échelle trois plans, un échafaudage, un petit escabeau (hauteur de travail 3m50).

Scène :

Dimensions plateau : 8 x 5 x 0,60m (40m²)

Hauteur sous grill avec scène : 4m40

Elle est composée de :

- 16 praticables noir (2m x 1m x 0,10m) + 64 pieds h=0,60m ;
- 19 mâchoires d'assemblage
- + 4 praticables « ciseaux » noir (dernière rangée)

Équipements plateau :

- Rideaux de scène (cf plan en annexe) :
- 1 fond de scène noir en velours composé de 2 rideaux (5m x 5m)
- 4 paires de pendrillons (2m x 5m) ; pendrillonage à l'italienne
- 4 frises de 12m x 1m
- 10 pains de théâtre de 12Kg
- 5 pains de théâtre de 15Kg
- 2 praticables « ciseaux » noir
- 2 cubes noirs de 50cm
- 3 escaliers noir 2 marches 0,9m x 0,24m X 0,5m
- 3 tubes aluminium de 5m
- Quelques guindes noires et poulies pour sous-équipement léger

Diffusion son :

Table de mixage Soundcraft SI Impact 32 IN et 16 OUT

Diffusion façade et rappels (cf plan) :

- 2 SUB SB118
- 4 enceintes L'ACOUSTIC MTD 112, équipées sur lyres pour façade et rappels
- 2 processeurs L'ACOUSTIC LLC 112b-st
- 3 amplificateurs L'ACOUSTIC LA 17

Retour de scène :

- 6 enceintes L'ACOUSTIC MTD 112 pour retours
- 3 processeurs L'ACOUSTIC LLC 112b-st
- 3 amplificateurs L'ACOUSTIC LA 17

Microphones :

- HF SM58 /BLX24R x 2
- SM 58 x5
- SM 57 x3
- Audix D6 x1
- Sennheiser e904 x3
- Sennheiser e906 x1
- Shure Sm137 x1
- Oktavia mk012 msp2 x2
- DI BSS x3
- DI LA-AUDIO x1

Pieds de micros :

- 11 grands + perchettes
- 5 petits + perchettes
- 4 pieds droits embase fonte

Câbles :

- XLR : 7x 3m ; 8 x5m ; 9x10m
- Speakon : 7 x >10m ; 4 x <10m
- 1 multipaire 16 IN / 8 OUT 20m
- 1 multipaire 16 IN / 8 OUT 30m

Lumière :Puissance :

- 6 gradateurs Stagepack RVE (36 cellules de 3 kW)
- 1 gradateur ADB Mémopack 15 XT pour éclairage public et bar (cf plan)

▶ **À noter :**

*Pas de local gradateurs, mais distribution de boîtiers
- prises 32 A et data - au gril et au sol (cf plan).*

- 2 gradateurs Botex MPX-405 4ch 10A

Jeux d'orgues :

- 1 Mac mini (fin 2014) + écran tactile + boîtier « DasLight » V4
- 1 Pupitre MA LIGHTING Lightcommander 24/48 (53 circuits)

▶ **À Noter :** *La régie est située en salle sur un mobilier roulant permettant de l'installer à diverses emplacements selon les différentes configurations d'utilisation de la salle.*

Projecteurs et accessoires :

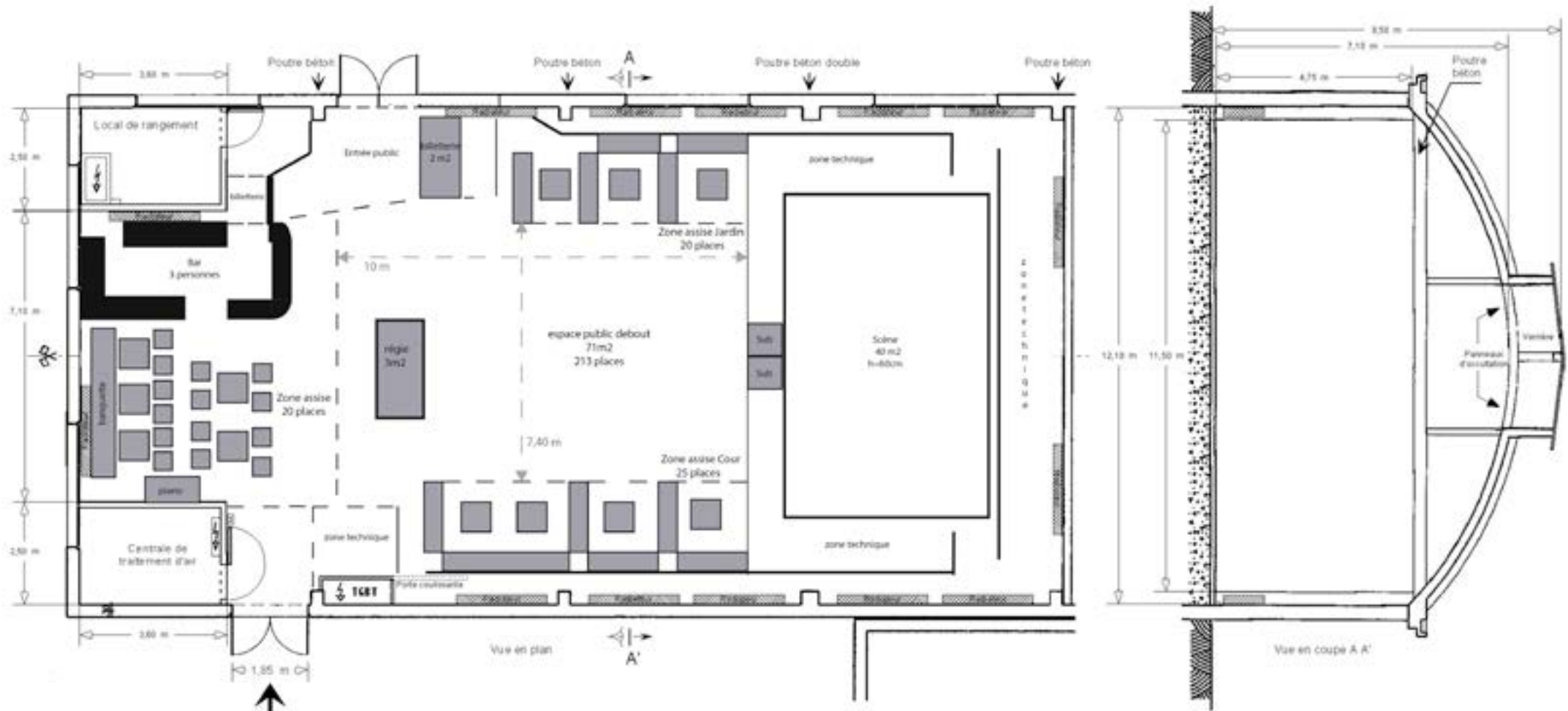
- 20 PC 1000w ADB C 101, lentille de 150mm, PF 185mm ;
- 26 PAR 64 dont 14 cp60 ; 14 cp 61 ; 12 cp62 + PF
- 16 PAR 56 cp60 et CP62 300w + PF
- 5 Découpes 1000w 614S (1 iris total, 4 porte-gobos taille B) + PF
- 4 Funstrips Showtec 1/2/5/10ch
- 12 power spot 9 Q6 tour RVBWAUv Showtec (mode 8ch)
- 4 cycliodes 1250w (éclairage salle)
- 1 Strob Stairville 1500 DMX Power
- 2 machines brouillard Stairville AFH-600 DMX Hazer
- 10 platines de sol
- 4 pieds à crémaillère ASD hmax = 3m/ Charge max= 60Kg + 4 coupelles + 4 barres T
- 2 pieds hmax = 2m + 2 coupelles

Vidéo :

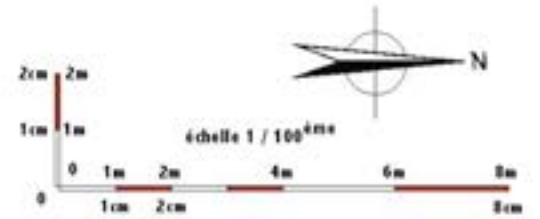
- 1 vidéoprojecteur PANASONIC PT-VZ580 5000 lumens
- 1 cyclorama blanc 6m x4m ; accroche « nouettes » et fourreau en bas
- 1 câble HDMI 5m

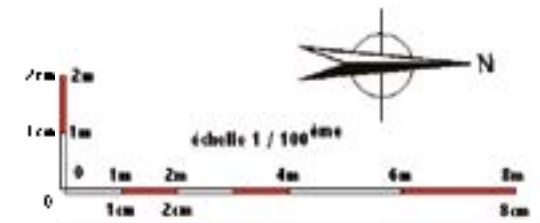
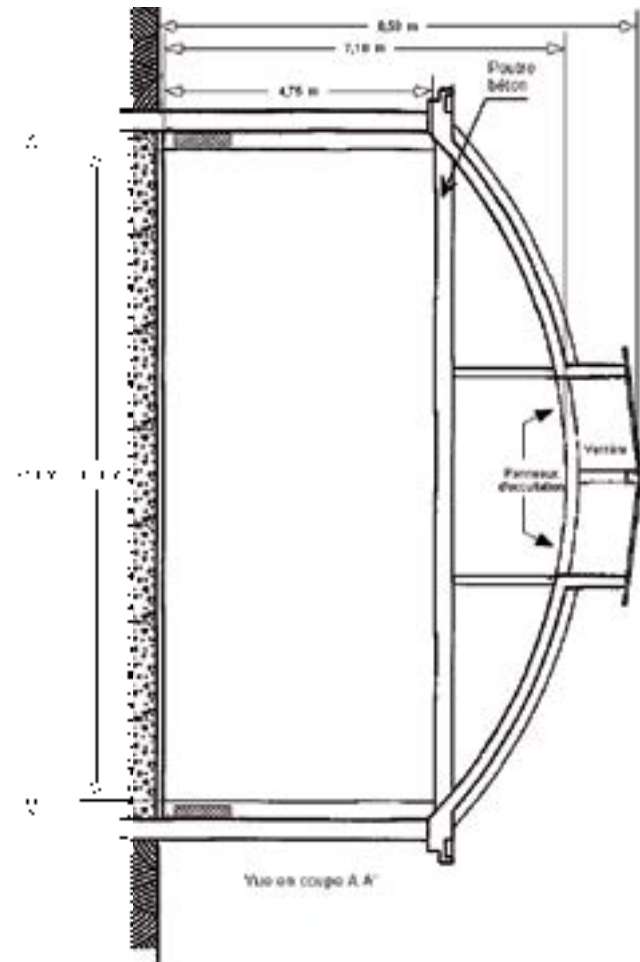
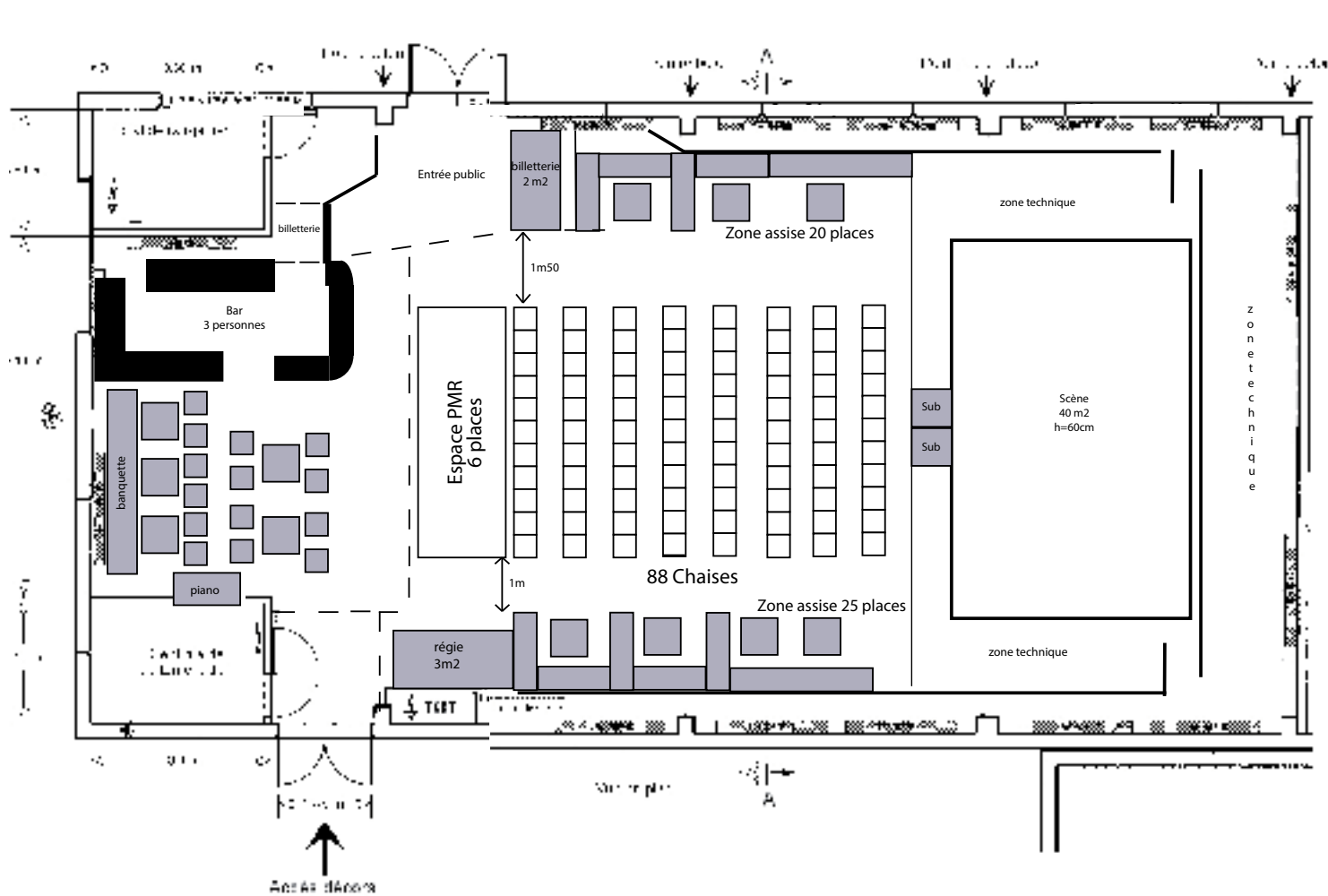
Équipement salle :

- 12 tables carré (70 cm)
- 24 Guéridons métalliques (diamètre : 60cm)
- 95 chaises pliantes rangées dans deux chariots
- 2 bancs (L = 2m80)
- 9 bancs (L = 1m60)

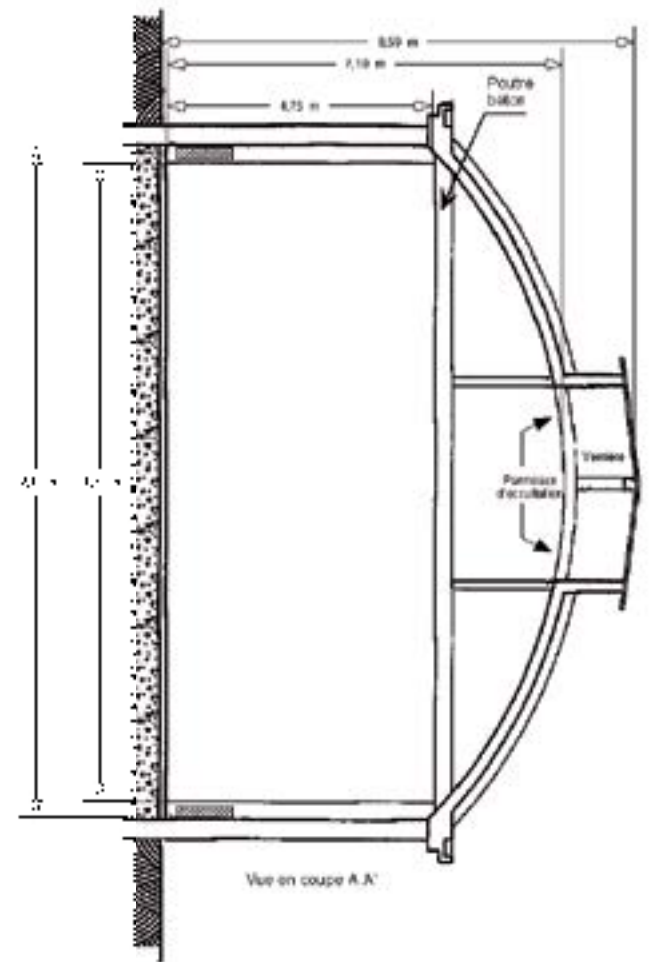
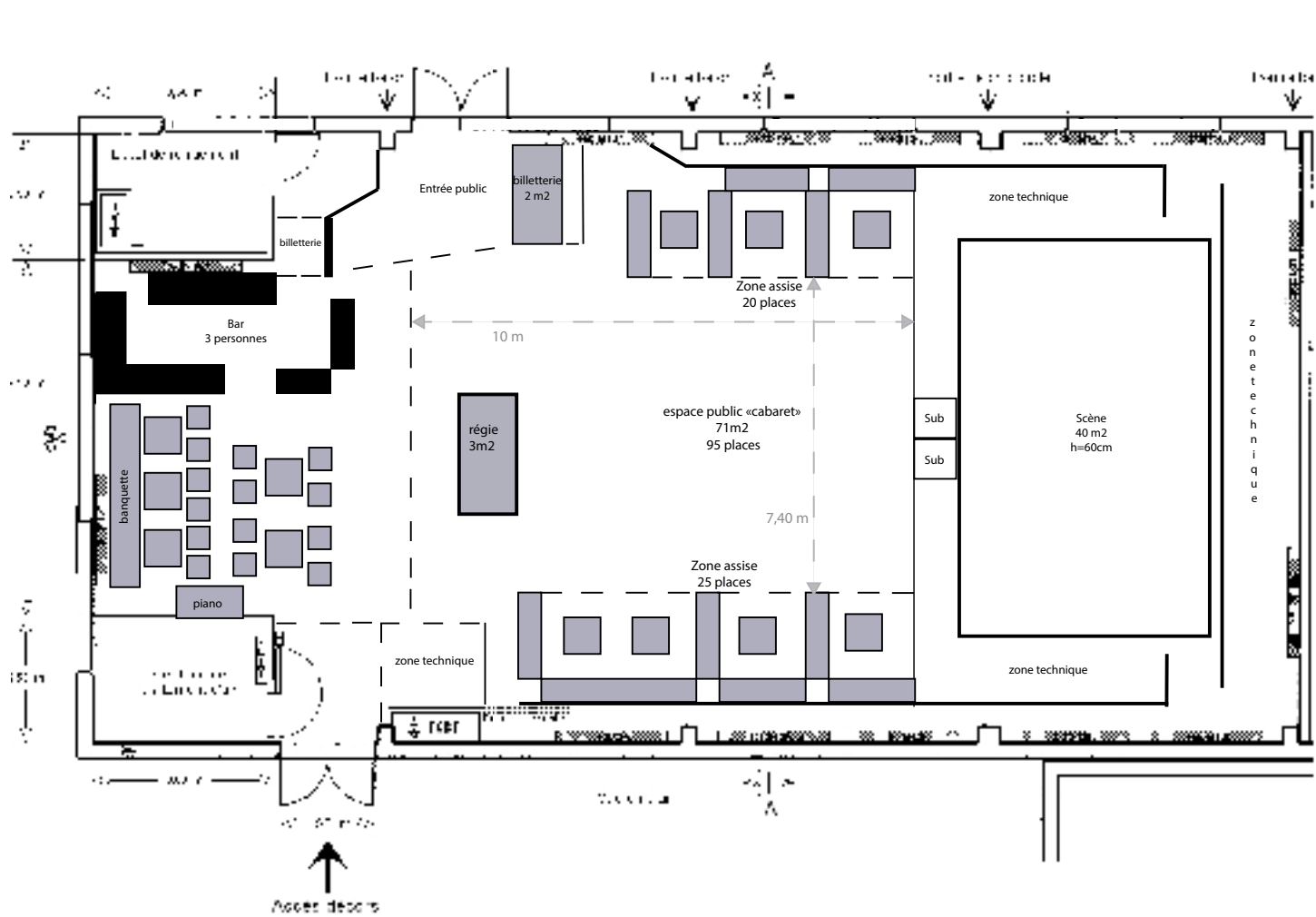


Plan Configuration 1 :
Concert Debout
278 places
 16/04/2024
Salle Noire
 19, rue des arts et métiers
 38000 Grenoble
 04 38 12 15 43





Plan Configuration 2 :
Parterre de Chaises
140 places
 01/04/2026
Salle Noire
 19, rue des arts et métiers
 38000 Grenoble
 04 38 12 15 43



Plan Configuration 3 :
Cabaret
130 places

01/04/2026

Salle Noire
 19, rue des arts et métiers
 38000 Grenoble
 04 38 12 15 43

